



de Weck Antoinette, Kubski Grégoire, Schneuwly Achim, Sudan Stéphane, Bonny David, Dafflon Hubert, Marmier Bruno, Brodard Claude, Demierre Philippe, Chassot Claude

Assurer des moyens suffisants pour notre Université

Cosignataires : 76

Réception au SGC : 03.11.21

Transmission au CE : *04.11.21

Dépôt et développement

Dans leur question déposée le 7 avril 2021, les députés Antoinette de Weck et Grégoire Kubski (2021-CE-128) démontraient que l'Université de Fribourg avait un ratio, entre les dépenses et le nombre d'étudiants, bien inférieur à celui des autres universités et qu'il en était de même pour la part des dépenses supportées par le canton. En outre, la situation financière de l'Université va se péjorer à cause de la révision du nouvel accord intercantonal universitaire (AIU 2019) qui entraînera un manque à gagner de près de 2,25 mio (selon les estimations de l'Université de Fribourg).

Malgré ces constatations très parlantes, le Conseil d'Etat, dans sa réponse, ne manifeste aucune volonté de modifier sa politique financière restrictive ni de compenser entièrement la diminution des contributions AIU. Or, pour faire face à la concurrence, l'Université de Fribourg ne doit pas seulement maintenir la qualité de ses prestations mais les développer. Un engagement supplémentaire du canton s'avère nécessaire si l'Université de Fribourg ne veut pas courir le risque de perdre progressivement sa position d'Université d'importance nationale à fort rayonnement international, avec toutes les conséquences négatives que cela impliquerait pour le développement social, culturel et économique du Canton de Fribourg.

Le Rectorat a adopté sa planification pluriannuelle pour 2023-2027 le 12 avril 2021 et celle-ci a été approuvée par le Sénat le 3 mai 2021. Elle est publiée sur le site de l'Université ci-après: https://www.unifr.ch/uni/fr/assets/public/files/rectorat/planification_2023_2027_fr.pdf.

Le développement voulu par l'Université de Fribourg concerne en premier lieu les activités d'enseignement, soit améliorer le taux d'encadrement des étudiant·e·s. L'Université de Fribourg aimerait aussi mettre en place deux nouveaux centres de compétence ou d'excellence ; à savoir le domaine « digitalisation et société » et un centre pour les sciences de l'alimentation (cf. Planification pluriannuelle p.18-20).

Demander à certaines facultés (théologie, droit et sciences économiques et sociales et du management) de réaliser des économies au profit d'autres facultés, d'unités entraînerait une dégradation alarmante, non seulement des conditions d'enseignement et d'encadrement des étudiant·e·s, mais également en matière de portefeuilles de recherche. Leur position serait considérablement affaiblie par rapport aux autres facultés (suisses) portant préjudice à leur développement et par conséquent, à celui de l'Université de Fribourg.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

¹ On notera que les chiffres publiés dans cette planification ne tiennent pas compte de la diminution des recettes liée au nouvel accord intercantonal AIU, les estimations n'ayant pu être calculées qu'après la publication du document.

² On notera que les chiffres publiés dans cette planification ne tiennent pas compte de la diminution des recettes liée au nouvel accord intercantonal AIU, les estimations n'ayant pu être calculées qu'après la publication du document.

En calculant au plus juste ses besoins, l'Université de Fribourg estime que son budget actuel doit être notamment augmenté annuellement de 2,2 mio pour du nouveau personnel et de 0,3 mio pour l'entretien des infrastructures (cf. p.33-35 de la Planification pluriannuelle). A ces montants s'ajoute la compensation de la perte des rentrées des autres cantons qui devrait s'élever à plus de 2 mio.

L'Université de Fribourg a soumis sa planification pluriannuelle au Conseil d'Etat. Celle-ci devrait être intégrée, pour sa première année, dans le budget 2023.

Vu la réponse donnée par le Conseil d'Etat à la question de Weck/Kubski, les signataires de ce présent mandat ont de bonnes raisons de craindre que le Conseil d'Etat se contente de porter dans son budget uniquement une augmentation limitée de sa contribution, ce qui ne compenserait même pas la diminution de la perte du financement par les autres cantons.

Ne voulant pas se trouver devant cette situation de fait accompli qui serait catastrophique pour l'Université de Fribourg, mais surtout pour le canton qui bénéficie largement des activités et de son rayonnement, les signataires du présent mandat demandent pour la période 2023-2027 que la planification financière de l'Etat tienne pleinement compte de la planification pluriannuelle de l'Université de Fribourg, de telle façon à garantir que le budget annuel de celle-ci puisse être augmenté pour couvrir les adaptations presque « obligatoires » des moyens existants (indexation des salaires, augmentation des paliers, promotions, amortissements...) et surtout les nouveaux besoins, en particulier :

- > **2,2 mio supplémentaires par an pour le financement de nouveaux besoins en personnel;**
- > **0,3 mio supplémentaires par an pour l'entretien des infrastructures;**
- > **la compensation du « manque à gagner » due à la révision de l'Accord intercantonal universitaire (AIU)³.**

—

³ Par « manque à gagner » pour l'Université, on entend la diminution des recettes (estimé en printemps 2021 à 2.25 mio par l'Université et à quelques 2.77 mio par le Conseil d'Etat dans sa réponse à la question parlementaire de Weck/Kubski) et non pas le solde de 1.33 mio, résultant de la réduction de la charge du canton pour les Fribourgeois partant étudier dans d'autres cantons (estimé à quelques 1.4 mio) n'ayant en soi pas d'effet sur les finances de l'Université.